

Octant Analyse

Tourisme

Numéro 19 - Juillet 2011

Qui sont les saisonniers du tourisme en Bretagne ?

Embauchés sur des périodes plus ou moins longues, les saisonniers du tourisme sont plus souvent des jeunes, des femmes, et leur niveau de rémunération est généralement inférieur à celui des salariés permanents. Seulement 15 % travaillent deux saisons consécutives dans le même établissement. La plupart d'entre eux sont recrutés à proximité de l'employeur. Le recours aux emplois saisonniers est plus fréquent sur le littoral, notamment dans l'hôtellerie de plein air.

Observatoire

Tourisme
BRETAGNE



Durant la saison estivale 2007, 79 000 contrats de travail salarié ont été conclus en Bretagne pour répondre à l'afflux touristique. Ces contrats débutent au plus tôt le 1^{er} mars et se terminent au plus tard le 31 octobre ; ils correspondent à des emplois saisonniers touristiques.

Le recours aux travailleurs saisonniers concerne de nombreux secteurs d'activité. Les premiers secteurs employeurs sont la restauration (21 % des emplois) et la grande distribution (15 %).

Les contrats couvrent généralement de courtes périodes : les trois quarts d'entre eux concernent moins de deux mois de rémunération. La durée moyenne atteint 50 jours et se réduit à 35 jours sur la période allant de mai à septembre. De plus, 53 % des saisonniers travaillent à temps partiel, contre 46 % parmi les salariés permanents du tourisme et 20 % pour l'ensemble des salariés bretons.

De jeunes travailleurs au service des vacanciers

Les effectifs saisonniers sont particulièrement jeunes : 65 % ont moins de 26 ans, soit deux fois plus que parmi les autres emplois touristiques. Les étudiants constituent un vivier pour cette forme d'emploi.

La proportion de femmes s'élève à environ 61 %, comme dans les activités de service, en général et touristiques, en particulier. Les taux sont nettement plus faibles dans les transports côtiers (38 %) et plus élevés dans les établissements de coiffure (96 %).

Le personnel engagé est peu qualifié : 67 % sont recrutés comme employés, contre 59 % chez les non-saisonniers touristiques, 17 % comme ouvriers (contre 20 %). Les emplois plus qualifiés ne représentent que 16 % des saisonniers, contre 21 % des non-saisonniers.

Cette étude résulte d'un partenariat entre l'Insee Bretagne, le Comité Régional du Tourisme et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Les Comités Départementaux du Tourisme de la région ont participé au comité technique de l'étude.

Peu de saisonniers reviennent d'une saison sur l'autre

La fidélisation des saisonniers, qui désigne le fait de travailler deux saisons consécutives

dans le même établissement, constitue un véritable enjeu en permettant de faciliter le recrutement et d'améliorer la qualification et la gestion des ressources humaines. La mise

en place de programmes de formation par les pouvoirs publics sera d'autant plus efficace que la fidélisation des saisonniers sera importante. Cette qualification peut également encourager les prestataires à des augmentations de salaire.

Cependant, le statut éphémère de saisonnier ne répond pas au souhait de stabilité des salariés. En effet, seulement 20 % des saisonniers en 2007 avait déjà fait la saison 2006. Parmi les principales activités touristiques, seulement 15 % des saisonniers restent fidèles à leur employeur.

Le taux de fidélisation est assez bas dans l'hôtellerie et la restauration, mais il est nettement plus affirmé dans l'hôtellerie de plein air et dans les autres hébergements touristiques. Ainsi la fidélisation se développe dans les activités où les employeurs sont moins nombreux, et donc les emplois plus recherchés, avec sans doute un attachement plus fort à certains lieux de travail, certains campings. Les mêmes écarts sectoriels¹ sont observés dans la région des Pays de la Loire.

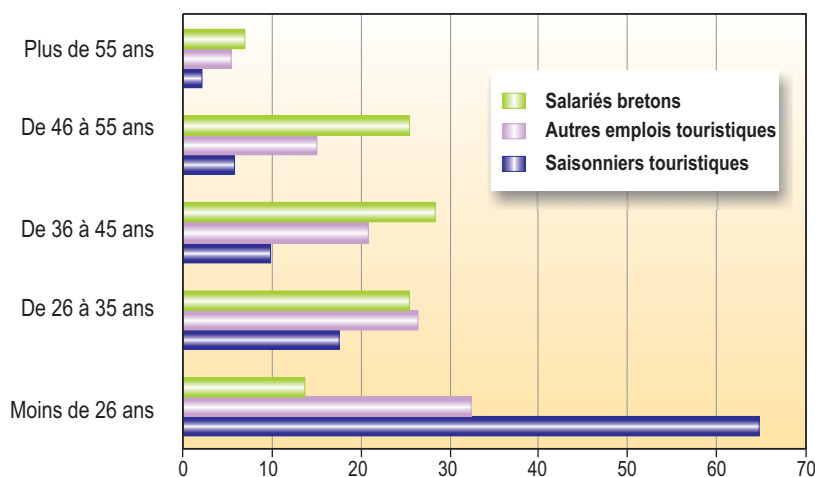
À titre de comparaison avec un autre secteur économique en Bretagne, la proportion de saisonniers agricoles fidélisés ne dépasse pas 13 % en 2007.

Sans retrouver le même employeur, certains saisonniers touristiques occupent l'année suivante un emploi saisonnier, toujours en lien avec le tourisme, mais dans un autre secteur d'activité. Mais le taux élargi de fidélisation dans une activité touristique demeure assez faible, seulement 16,5 % dans la région.

1. 12 % dans les hôtels et restaurants, 21 % dans l'hôtellerie de plein air (14,6 % pour le champ des activités touristiques)

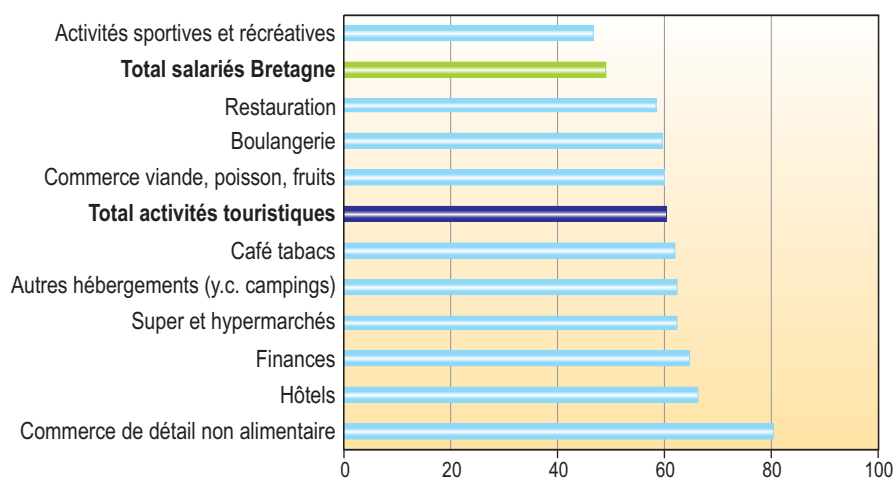
Les saisonniers sont majoritairement des jeunes

Structure par âge des salariés touristiques en Bretagne (en %)



Source : Insee, DADS 2007, recensement de population 2007

Taux de féminisation des saisonniers dans les principales activités touristiques en Bretagne (en %)



Source : Insee, DADS 2007

La fidélisation des saisonniers en Bretagne dans les principales activités touristiques

	Nombre de saisonniers ¹	Fidélisation des saisonniers					
		Même établissement	Part (en %)	Même activité	Part (en %)	Activité touristique	Part (en %)
Hôtels	5 962	685	11,5	734	12,3	794	13,3
Hôtellerie de plein air	2 367	580	24,5	584	24,7	605	25,6
Autres hébergements touristiques	5 119	972	19,0	1 020	19,9	1 044	20,4
Restauration	14 283	1 905	13,3	2 029	14,2	2 105	14,7
Transports côtiers	93	18	19,4	18	19,4	18	19,4
Offices de tourisme	211	42	19,9	42	19,9	45	21,3
Thermes et thalassothérapie	184	34	18,5	35	19,0	38	20,7
Total	28 219	4 236	15,0	4 462	15,8	4 649	16,5

1. du 1^{er} avril au 30 septembre

Source : Insee, DADS 2007

Lecture : parmi les 5 962 salariés travaillant dans l'hôtellerie bretonne durant la saison 2007, 11,5 % travaillaient dans le même établissement durant la saison 2006, 12,3 % travaillaient dans un hôtel (pas forcément le même) et 13,3 % travaillaient dans une activité touristique (pas forcément l'hôtellerie).

Des salaires inférieurs à ceux des salariés permanents

Les activités touristiques sont plutôt faiblement rémunératrices : le salaire horaire net moyen s'établit à 9,38 €, contre 11,50 € pour l'ensemble des salariés de la région en 2007. Parmi les employés, catégorie la plus représentée, l'écart reste élevé : 7,78 €, contre 9,17 €. Quant aux salaires versés aux saisonniers du tourisme, ils sont logiquement moins élevés que ceux des salariés permanents, du fait des différences de qualification et d'ancienneté.

De manière similaire, les salaires versés aux saisonniers agricoles sont nettement inférieurs aux salaires moyens du secteur.

Un salaire légèrement supérieur pour les saisonniers fidélisés

Les saisonniers fidélisés sont légèrement mieux rémunérés que les autres travailleurs saisonniers dans les activités très touristiques. L'employeur rétribue sans doute un peu plus fortement un personnel pour lequel l'investissement de départ n'est plus à faire. De son côté, l'employé revient plus facilement dans une entreprise qui rémunère un peu plus que la moyenne. La différence est cependant minime, moins de 3 % en moyenne. De plus, les salaires des saisonniers fidélisés demeurent inférieurs à ceux des permanents, à secteur constant.

D'où viennent ils ?

La majeure partie des saisonniers est recrutée à proximité de l'établissement employeur : 68 % résident et travaillent dans la même zone d'emploi, 79 % dans le même département. Les recrutements hors de la région ne concernent que 13 % des cas. Cependant, l'aire de recrutement des saisonniers est plus étendue que celle des emplois permanents du tourisme. Ainsi, la distance moyenne entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence est de 70 km, contre 20 km pour les non-saisonniers des mêmes activités. Cependant, cette distance moyenne cache une grande diversité de situations : moins de 8 km pour la moitié des saisonniers, mais plus de 220 km pour les 10 % les plus éloignés. En effet, les saisonniers déclarent plutôt leur résidence habituelle au lieu de leur adresse temporaire choisie pour la saison.

Des pratiques distinctes selon les territoires

Dans le champ des activités touristiques retenues, 38 % des postes de travail concernent des contrats saisonniers relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre. Avec un tourisme très tonique en période estivale, les

Salaires horaires moyens nets en 2007 dans les principales activités touristiques (en €)

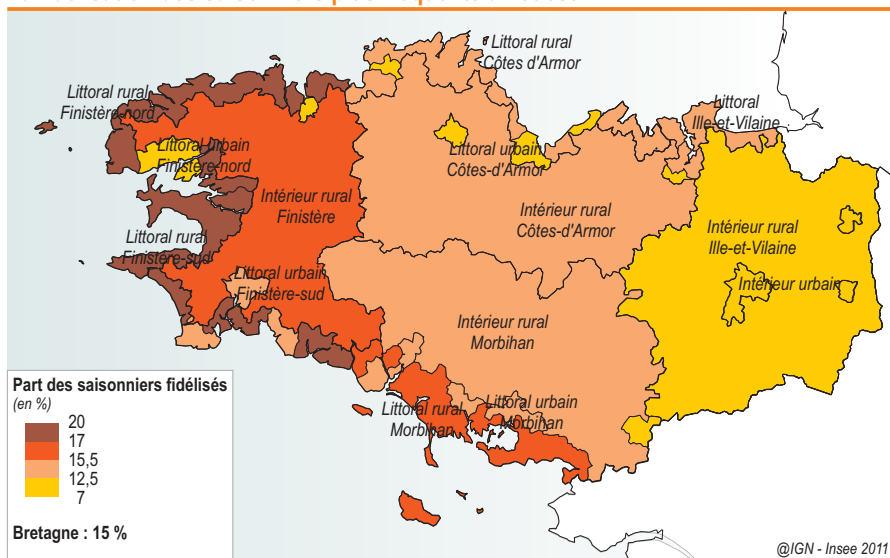
	Non-saisonniers	Saisonniers ¹	Saisonniers fidélisés ²
Hôtels	8,49	7,94	8,07
Hôtellerie de plein air	9,33	7,74	7,82
Autres hébergements touristiques	9,48	8,20	8,57
Restauration de type traditionnel	8,08	7,99	8,24
Transports côtiers	14,56	9,45	9,93
Offices de tourisme	10,00	7,83	7,79
Therms et thalassothérapie	9,76	8,69	9,53
Total	8,41	7,99	8,21

1. du 1^{er} avril au 30 septembre.

2. ayant travaillé deux saisons de suite chez le même employeur.

Source : Insee, DADS 2007

La fidélisation des saisonniers plus fréquente à l'ouest



zones littorales dépassent cette moyenne : jusqu'à 57 % sur les côtes du sud-Finistère. Plus liée au tourisme d'affaires et donc moins saisonnière, la proportion tombe à 21 % dans les communes urbaines de l'espace intérieur. Ainsi, l'intensité des besoins en main-d'œuvre saisonnière le long des côtes est liée à la saisonnalité plus marquée des activités touristiques.

De même, la proportion de travailleurs saisonniers fidélisés est plus forte dans les espaces où les campings prédominent : 20 % sur le littoral rural du Finistère-sud, contre 7 % dans les communes urbaines de l'intérieur. Par ailleurs, la distance médiane entre le lieu de travail des saisonniers et leur résidence déclarée varie également selon le type de territoire.

La variété des spécialisations touristiques selon les différents espaces entraîne ainsi une diversité dans les recrutements. Cette diversité est un atout pour l'économie du tourisme, et peut constituer un levier pour stimuler l'attractivité des territoires.

■ Michel Rouxel

Pour mieux comprendre

- **Fidélisation au même établissement** : les saisonniers ont travaillé deux saisons consécutives chez le même employeur ;
- **Fidélisation à la même activité** : les saisonniers ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité touristique de la région ;
- **Fidélisation au tourisme** : les saisonniers ont travaillé deux saisons consécutives dans une activité touristique de la région. Par exemple, dans un hôtel la première saison et un camping à la saison suivante.
- **Zonage Morgoat** : au-delà des limites départementales, les distinctions entre espace littoral et espace intérieur, ainsi qu'entre espace urbain et espace rural, permettent d'affiner la localisation des emplois. En croisant ces caractéristiques avec le département, on retrouve le zonage utilisé par le réseau Morgoat (système d'observation statistique de l'activité touristique en Bretagne). Celui-ci réalise une partition de la région en 14 espaces. Ainsi la zone « intérieur urbain » regroupe toutes les unités urbaines non littorales.

Méthodologie

La méthode d'estimation des emplois salariés liés à l'activité touristique s'appuie sur deux critères : la localisation de l'établissement et son secteur d'activité. Le niveau d'équipement touristique de chaque commune est déterminé à partir de six indicateurs : l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurants, la capacité d'hébergement dans les hôtels, la capacité d'hébergement dans les campings, le nombre de résidences secondaires rapporté à celui des résidences principales et la présence d'un site touristique. Le niveau d'équipement touristique du bassin de vie auquel appartient la commune est pris en compte dans un deuxième temps. Au final, chaque commune est soit bien, soit moyennement, soit peu équipée pour le tourisme.

Un classement des activités des établissements est établi par ailleurs, en fonction de l'intensité de leur lien avec le tourisme. Chaque activité est alors considérée comme totalement, fortement, moyennement, faiblement ou pas du tout touristique. Dès lors, suivant le classement de la commune et le classement de l'activité, l'emploi salarié des établissements est attribué intégralement, en partie ou pas du tout à la fréquentation touristique suivant le tableau de décision ci-après.

Règles de détermination de l'emploi salarié touristique selon le type d'activité et le type de commune

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex : restauration)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex : activités sportives et récréatives)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristiques (ex : commerce de détail, habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

L'analyse des contrats de saisonniers repose en outre sur la prise en compte de la période de rémunération. La période retenue pour les contrats saisonniers d'été débute le 1^{er} mars et s'achève le 31 octobre. Dans le cadre de l'étude, tous les contrats ont été retenus.

La méthode utilise une exploitation des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) de 2007. La source n'est pas appropriée aux études longitudinales. Les DADS couvrent toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques, à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État.

Les déclarations annuelles de données sociales permettent de comptabiliser les contrats de travail des salariés sur deux années successives. Pour étudier la fidélisation des saisonniers, une exploitation spécifique a été réalisée sur les sept activités les plus touristiques : hôtellerie, hôtellerie de plein air, autres hébergements marchands, restauration, transports côtiers, offices de tourisme, activités thermales et de thalassothérapie. Pour cette partie de l'étude, la saison considérée s'étend du 1^{er} avril au 30 septembre.

Pour en savoir plus

- [50 000 emplois liés au tourisme en Bretagne](#) / Michel Rouxel ; Insee Bretagne ; Comité Régional du Tourisme, Direccte. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 18 (2011, juil.). - 4 p.
- [Nouveau regard sur la fréquentation des hôtels bretons : des prestations plus prisées que d'autres](#) / Jessica Viscart, Jean-François Hervé ; Insee Bretagne ; Observatoire Tourisme Bretagne. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 17 (2011, juil.). - 4 p.
- [Saison touristique 2010 dans les hôtels et campings bretons : un timide retour des touristes étrangers](#) / Carmen Ermacora, Valérie Mariette ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 15 (2011, fév.). - 4 p.
- [Le tourisme, un des moteurs de l'économie finistérienne](#) / Michel Rouxel ; Insee Bretagne ; Finistère Tourisme. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 14 (2011, janv.). - 8 p.
- [Hôtels et campings privés en Bretagne : à la recherche d'un nouveau modèle](#) / Florence Le Bris, Carole Rieu ; Insee Bretagne ; Observatoire Tourisme Bretagne. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 4 (2010, juil.). - 11 p.
- [Fiche régionale de conjoncture de l'activité touristique](#) : [mensuel] / Observatoire régional du tourisme de Bretagne. - Rennes : ORTB, 2010. - 1 p. - Système en ligne.
- [Sur le littoral aquitain, le tourisme procure un job d'été à 24 400 saisonniers en 2006](#) / Florence Mathio ; Insee Aquitaine. - Dans : *Aquitaine-e-dossiers* ; n° 1 (2010, janv.). - 15 p.
- [Emplois saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée : des offres variées d'avril à décembre](#) / Brigitte Allain, Lionel Kerdommarec, Sébastien Seguin, et al. ; Insee Pays de la Loire ; Pôle Emploi. Dans : *Etudes* ; n° 91 (2010, déc.). - 6 p.
- Insee Bretagne (www.insee.fr/fr/regions/bretagne)
- Espace acteurs du tourisme en Bretagne ([/pro.tourisembretagne.com](http://pro.tourisembretagne.com))
- Insee (www.insee.fr)
- DGCIS (www.tourisme.gouv.fr)

Directeur de la Publication : Michel Guillemet

Rédactrice en chef : Sylvie Lesaint

Composition : Brigitte Cariou

ISSN 2105-1151 - © Insee 2011 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2011

INSEE Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES Cedex

Pour tout renseignement statistique :
09 72 72 40 00 (tarification appel local)